

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-02-005

Grand Avignon - Attribution fonds de soutien à l'investissement communal pour l'acquisition de deux vélos à assistance électrique avec remorques

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> :	20 février 2024	<u>Séance du 27 février 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> :	01 mars 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Pierre-Jean FAUCITANO pouvoir à Grégoire SOUQUE, Claudine BOISSEAU pouvoir à Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Michel CAMPERGUE, Philippe REYNERO pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Jean-Marc FOUIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Par délibération du 06 décembre 2021, n°C20211206/015, le Conseil Communautaire du Grand Avignon a créé un fonds de soutien aux investissements communaux et adopté un règlement financier qui fixait le cadre et les conditions d'attribution des fonds de concours. Le règlement a été modifié le 24 octobre 2022 par délibération C20221024-007.

En séance du 06 février 2023, délibération n°C20230206/009, ce même Conseil a délibéré sur l'augmentation et la répartition du fonds de soutien à l'investissement des communes, dont une enveloppe de 730 400 € allouée à la commune sur la durée du mandat.

Les fonds de concours constituent un dispositif dérogatoire qui permet aux établissements publics de coopération intercommunale d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas de leurs compétences. Ce

fonds de soutien, qui a été institué sur 2021-2026, de 15 M€, est dédié à l'investissement énergétique sur le territoire.

Dans ce cadre, sensible à la protection de l'environnement, la commune a sollicité, la mobilisation de ladite enveloppe pour l'acquisition de deux vélos à assistance électrique avec remorques, destiné à la Maison des jeunes.

Cette acquisition a pour objectif de réduire l'émission des gaz à effet de serre et participe à renouveler le parc automobile de voirie en favorisant les véhicules à faible émission.

La commune a ainsi sollicité une aide de 1 374,00 € sur la base d'un devis de 2 748,00 € HT, soit un cofinancement à hauteur de 50% du coût total hors taxes de l'acquisition.

Par délibération n°C20230925/014 en date du 25 septembre 2023, considérant en totalité les dépenses éligibles, le conseil communautaire du Grand Avignon a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 1 374,00 € pour l'acquisition de deux vélos à assistance électrique avec remorques.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de soutien à l'investissement communal pour l'acquisition de deux vélos à assistance électrique avec remorques. Montant de l'acquisition : 2 748,00 € HT. Fonds de soutien : 1 374,00 € - Auto financement communal 1 374,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/02/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/02/2024

Le Maire,

Grégoire SOUQUE

